

Sarl 95 IMPRIM PRIMWAY
54-58 RUE HOCHÉ
93170 BAGNOLET
Du 01/01/2023 au 31/12/2023

2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2024

certifié conforme au 14/06/2024



SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
9300502	326364	39	EM	652
N° Siret	38932998800049			

Désignation de l'entreprise : <u>Sarl 95 IMPRIM PRIMWAY</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>54-58 RUE HOCHÉ 93170 BAGNOLET</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>38932998800049</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
AC I IF IMMOBILISÉES *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC		
		Frais de développement*	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	13 380	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	45 735	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	234 569	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	131 046	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	4 000	
TOTAL (II)		BJ	BK	378 995	521 670	
AC I IF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	10 279	
		En cours de production de biens	BN	BO	17 916	
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	11 111	
		Marchandises	BT	BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	63 294	146 929
		Autres créances (3)	BZ	CA	30 000	15 994
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE		
		Disponibilités	CF	CG	508 738	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	27 125	
TOTAL (III)		CJ	CK	93 294	738 093	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecarts de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	472 289	1 259 762	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise Sarl 95 IMPRIM PRIMWAY

Néant ☐ *

Exercice N

CAPITAUX PROPRES		Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 68 400)	DA	68 400	
		Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
		Ecarts de réévaluation (2)*	(dont écart d'équivalence EK)	DC	
		Réserve légale (3)		DD	6 840
		Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
		Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
		Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	
		Report à nouveau		DH	770 172
		RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	80 102
		Subventions d'investissement		DJ	
		Provisions réglementées *		DK	
				TOTAL (I)	DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
			TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
			TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	90 858	
	Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts participatifs EI)	DV	56 216	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	144 155	
	Dettes fiscales et sociales		DY	41 010	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
	Autres dettes		EA	2 010	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
		TOTAL (IV)	EC	334 249	
		Ecarts de conversion passif *	TOTAL (V)	ED	
		TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 259 762	
RENVUJS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	334 249
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

95 IMPRIM PRIMWAY

SARL au capital de 68.400 euros

Siège social : 54-58 Rue Hoche 93170 Bagnole

RCS de Bobigny - n° 389.329.988

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PROCES-VERBAL DU 14 JUIN 2024

Le 14 juin 2024, les associés de la société 95 IMPRIM PRIMWAY se sont réunis en assemblée générale ordinaire à 54-58 Rue Hoche 93170 Bagnole à 15 h 00, sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Monsieur Mickaël BERDAH.

La Présidence de l'assemblée constate que :

Sont présents :

- Madame ATLAN Corinne, propriétaire de 1.710 parts, représentant 1.710 voix,
- Monsieur BERDAH Mickaël, propriétaire de 2.565 parts, représentant 2.565 voix,

Soit au total 2 associés présents, totalisant 4.275 parts sur 4.275 parts composant le capital social.

La Présidence de l'assemblée déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision ordinaire.

Les documents ci-dessous ont été adressés aux associés quinze jours avant la date de la présente assemblée et sont tenus à leur disposition au siège social. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Sont déposés sur le bureau à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence.

La Présidence de l'assemblée rappelle à l'assemblée l'**ORDRE DU JOUR** :

- Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023.
- Affectation du résultat.
- Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce.
- Ratification de la rémunération de la Gérance.
- Fixation de la rémunération de la Gérance.
- Délégation de pouvoir.

Puis lecture est donnée du rapport de la Gérance.

La discussion est ouverte.

Les comptes sont alors présentés et étudiés sans qu'aucune difficulté particulière ne se présente.

Personne ne demandant plus la parole, la Présidence de l'assemblée ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

MB

Résolution N° 1 - Présentation des comptes, approbation des comptes et quitus de la Gérance de l'exercice clos au 31 décembre 2023

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport de gestion approuve ce dernier, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils ont été présentés par la Gérance et qui font apparaître pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de **80 102** Euros.

L'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

L'assemblée générale approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la Gérance au cours de l'exercice écoulé.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier à la Gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 2 - Affectation du résultat

Compte tenu du bénéfice de l'exercice de **80 102** Euros formant un résultat affectable de **80 102** Euros, l'assemblée générale décide de procéder aux affectations suivantes :

- Au report à nouveau pour un montant de **80 102** Euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'il n'y a pas eu de distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 3 - Approbation des conventions relevant de l'article L223-19 du code de commerce

L'assemblée générale, après avoir entendu le Rapport spécial de la Gérance sur les conventions visées à l'article L223-19 du code de commerce, approuve ledit rapport et les conventions visées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 4 - Ratification de la rémunération de la Gérance

Monsieur Mickaël BERDAH a perçu une rémunération nette et fixe de 81 000 Euros pour l'année en cours.

La société a pris à sa charge, les cotisations sociales de Monsieur Mickaël BERDAH, obligatoires et facultatives, liées à la fonction de la gérance.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

MB

Résolution N° 5 - Fixation de la rémunération de la Gérance

L'assemblée générale décide que la rémunération de Monsieur Mickaël BERDAH de l'exercice 2024 sera ratifiée lors d'une prochaine assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N° 6- Délégation de pouvoir

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal afin de réaliser toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 11 h 00.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la Gérance.

Fait à BAGNOLET,
Le 14/06/2024

Signature

A handwritten signature in black ink, appearing to be a stylized 'B' followed by a flourish.